

Conséquences pour notre pays des accords Rubik signés avec D, UK, A ?

Que dire d'un Gouvernement, volontairement incapable de respecter sa propre Constitution et la volonté de son peuple, pourtant souverain ?

Electeurs, si vous ne réagissez pas, la situation actuelle va immanquablement déboucher sur des changements drastiques pour notre économie. Il y a lieu d'y réfléchir et de s'y attarder un peu :

1° Le client trahit par RUBIK va perdre énormément de sa substance puisque c'est jusqu'à 40% de son capital qui va disparaître d'un coup. S'il advient que le client succombe à ce traumatisme, c'est encore 50% que ses héritiers vont pleurer. Cumulé, ce sera ainsi près de 70% que son gouvernement lui aura soustrait.

2° Le client ainsi massacré risquant bien de ne plus guère goûter à notre hospitalité financière, pourrait bien quitter le "havre de paix et de stabilité" tant vanté par nos prospectus, et s'il lui reste suffisamment de ressources, tenter un procès à sa banque, voire poursuivre la Confédération pour mise en danger de ses proches.

3° Les banques, lâchées par une législation fuyante qui se dérobe sous leurs pieds, sans soutien, voire même sacrifiées par le gouvernement sensé les protéger, vont migrer à l'étranger.

4° Les petites sociétés de gestion et les banques de taille moyenne verront leur masse sous gestion fondre de manière considérable et fuir les quelques clients restant. Elles vont devoir sérieusement réduire leur personnel et risquer de disparaître sous le poids des contraintes juridiques et financières nouvellement imposées.

5° Les employés de banques, eux, sont beaucoup plus mal logés. Si leur employeur peut délocaliser, eux vont se trouver sans emploi à un moment où il sera difficile de retrouver rapidement du travail dans un environnement économique où toute l'industrie suit la même voie dépressive. La période de chômage risque donc d'être beaucoup plus longue et très douloureuse.

6° Quand on a perdu son job, il est très difficile d'adapter rapidement son budget car on passe d'un très gros salaire à environ 80% d'un montant plafonné de chômage avec lequel il faut payer les traites de la maison surpayée, les mensualités du 4x4 et de tous les autres objets achetés à crédit. Si le train de vie peut être réduit, passer du bling-bling au sans-emploi prend du temps et coûte fort cher. C'est assurément moins « glamour » et certains couples pourraient ne pas y survivre.

7° Divorces et besoins financiers vont influencer le marché hypothécaire qui va commencer à corriger sous l'accumulation des biens à vendre, l'approche inexorable des échéances de paiement et la panique de réaliser que le prix de vente s'éloigne considérablement du prix d'acquisition, ce qui peut amener certains à différer leur décision de vente, creuse encore la perte.

8° Le fisc, pour qui toutes ces mesures ont finalement été entreprises, va d'autant plus venir faire valoir ses droits à une juste égalité de traitement qu'on nous a refusée, que ses propres rentrées vont fondre sous la pression du marché du travail et les nouvelles concessions fiscales négociées avec l'étranger, comme c'est le cas avec la France. A Genève, l'Etat et la Ville verront la manne de leurs impôts illégitimes Taxe professionnelle (sorte d'ICHA napoléonien toujours actif) et Taxe sur le tourisme se réduire aussi sous la diminution des sociétés.

9° La Ville et le Canton, qui n'auront rien fait pour soutenir leur industrie financière constatera, trop tard - leur boule de cristal se lit dans des statistiques qui paraissent plusieurs années après - que la situation s'est péjorée et que, faute d'avoir réduit à temps la voilure des dépenses somptuaires, le bilan a sombré dans le rouge en raison de recettes insuffisantes et hypothétiques, en raison du versement tardif, réduit, voire différé des impôts par les particuliers acculés.

10° Les petits commerces qui vivaient de cet essor économique, garages, restaurants, magasins d'habillement, boutiques de luxe, vont sérieusement souffrir et pourraient ne plus pouvoir s'acquitter de leur loyer exorbitant.

11° Insécurité, petits délits de rue, cambriolages, agressions vont encore s'accroître. Ils avaient déjà explosé suite à l'entrée en vigueur du nouveau droit pénal au 1^{er} janvier 2011 qui, malgré le flop, n'a toujours pas été retiré.

12° L'art, la culture et le sport, les sacrifiés par les restrictions budgétaires vont faire les frais de la disparition de leur sponsors naturels que sont les banques et les sociétés financières.

13° Le climat social va s'assombrir et des émeutes jamais vues en Suisse de mémoire, vont ça et là s'allumer et se transmettre à toute les régions de notre petite Suisse qui pourrait bien vite s'embraser sous le mécontentement populaire. Forces de police dépassées par manque d'effectifs et de crédits, armée démantelée inutilisable, gardes frontière dissous, qui va arrêter l'épidémie qui, comme le nuage de Tchernobyl, n'en déplaie aux Français, risquera bien de ne pas s'arrêter à nos frontières et se retourner contre nos chers pays voisins qui ont mis le feu.

14° Vu les destructions de valeur, de standing, de statut social, de repères et d'espoir, le nombre de suicides risque aussi de bondir. Mais ces statistiques sont toujours très discrètes et ne feront pas la une des journaux. On ne fait pas étalage de ses échecs.

15° La démocratie va vaciller sous la révolte d'une population, assistée ou pas, qui n'aura jamais connu l'exercice de devoir se serrer la ceinture et qui va vouloir trouver rapidement, eux aussi des boucs-émissaires. Membres du Conseil fédéral, il sera alors bon d'investir dans une bonne protection ou d'aller réaliser sous d'autres cieux ce que vous aurez détruit.

Et tout cela pour quoi ? Pour qui ?

L'argent volé aux clients va se diluer dans les sommes colossales, englouties par des gouvernements dépassés, dans des plans foireux de soutien à la zone euro ou va encore renflouer les trous continuels laissés par des financiers incontrôlables et intouchables.

Attention de ne pas jouer avec le feu

La situation actuelle rappelle à bien des égards la situation européenne de 1933-34, 4-5 ans après la crise de 1929 (2008) ; on en respecte même le timing puisqu'on nage en plein fascisme. L'Etat connaît tout sur tous et peut dépouiller ses citoyens en toute légitimité. 1939 n'est arrivé que 5 ans après et comme on n'apprend décidément jamais rien, on y arrivera avec une armée démantelée et impréparée comme en 1870, 1914 et 1939. Ceux à qui ces noires périodes disent encore quelque chose devraient se rappeler des conséquences, donner rapidement l'alerte et suggérer à leurs amis de relire leur manuel scolaire.

Aujourd'hui on a réussi à faire endosser à la Suisse le rôle de bouc émissaire. Demain, à qui le tour ? Un pays, une race, une religion ? L'islamisme est déjà en marche, qui d'autre veut profiter de la situation ?

Citoyen suisse, lève-toi. Quel que soit ton parti, il est temps pour toi de protéger tes intérêts. Vote contre ce referendum ! Stoppe avec nous cette capitulation pathétique !

Pour l'anecdote, en 1934, les mêmes pays qui aujourd'hui nous mettent la pression et achètent nos CD, s'étaient déjà essayés à s'immiscer dans le compte des clients bancaires. Mais, contrairement à aujourd'hui, nous avions, à l'époque, de vrais Conseillers fédéraux pour qui un serment représentait encore quelque chose ! Pauvre Suisse

1934

Naissance du secret bancaire

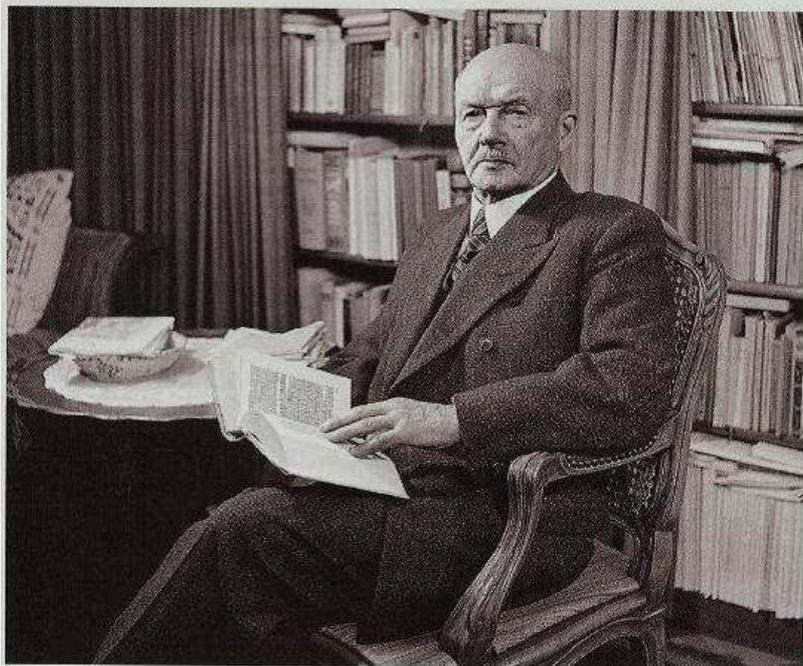
Il y a 75 ans, le ministère suisse des Finances, dirigé à l'époque par Albert Meyer (photo) a dû faire face à la pression des autorités fiscales étrangères. En 1931, l'Allemagne avait mis en place le

contrôle des changes. Des espions allemands ont alors tenté de découvrir si les établissements bancaires suisses se livraient à des opérations de détournement. Dans le même temps, les banques

helvétiques devaient faire face à la pression de la France: en 1932, la police française a découvert que la Banque commerciale de Bâle (reprise ensuite par la Société de banque suisse) avait aidé 2000 clients à échapper à l'impôt français sur les coupons. Les sommes ainsi détournées s'élevaient à des centaines de millions de francs, un montant astronomique à l'époque.

Les autorités fiscales étrangères ont profité du fait que le secret bancaire des clients n'était guère préservé vis-à-vis des administrations suisses. Ainsi, en 1931, le Tribunal fédéral a soutenu la directive fiscale édictée par le canton de Fribourg, en vertu de laquelle les banques et caisses d'épargne de la direction financière cantonale devaient présenter chaque année la liste nominative des dépôts. En raison de ce précédent, les autorités fiscales étrangères ont alors exigé les listes des clients.

Pour mettre un terme à ces convoitises, le secret bancaire a été inscrit dans la loi en 1934. Dès lors, sa violation est considérée comme une infraction pénale, permettant donc d'invoquer un principe juridique solide contre l'espionnage bancaire, qui n'était pas uniquement considéré comme une menace envers la place financière suisse, mais également comme une grave violation de la souveraineté helvétique. (ua)



Marc R. Studer

Gestionnaire de fortune et citoyen ordinaire... très, très inquiet

4 août 2012